

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	10/03/2025
En exercice : 22	Date d'affichage :	10/03/2025
Présents : 19		
Votants : 19 + 1 pouvoir		

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémi - RIZZON Bruno - RICO PEREZ José - MICHELLAND Bruno - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés :

Mr GACHET Roger et Mmes GENON Marie - JALLIFIER VERNE Christelle (pouvoir à GAZET Véronique)

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Délibération concernant l'avenant N°1 au marché du groupe scolaire Randens Lot 6

Lors du Conseil Municipal du 31 mai 2024, la commune de Val-d'Arc a attribué le lot n°6 du marché public de la réhabilitation du groupe scolaire de Randens à l'entreprise Jean-Noël BUGNON, lot qui consiste en la reprise de l'électricité du bâtiment.

Des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires.

Ainsi, le maire propose de faire un avenant au marché à l'entreprise Bugnon, entreprise attributaire la mieux-disante.

Ces travaux supplémentaires ont un coût de 6 753.79 € HT, et représentent 35.13 % du marché initial de l'entreprise. Ces travaux supplémentaires seront confiés à l'entreprise par voie de modification de contrat sur le fondement de l'article R,2194-7 du code de la commande publique.

Enfin, les modifications ne modifient pas l'objet du marché.

Le nouveau montant du marché avec l'avenant cumulé est de 25 973.59 € HT, soit 31 168.31 € TTC.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la modification du lot 06 – reprise de l'électricité du groupe scolaire de Randens

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui permet au conseil municipal de déléguer une partie de ses attributions au maire ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au lot n°6 - réfection de l'électricité ;

Après avoir délibéré le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°01 objet de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Denis RICHARD

Monsieur le Maire
Hervé GENON

The image shows a blue ink signature of Monsieur le Maire, Hervé GENON, written over the official circular seal of the Municipality of Val-d'Ar. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE VAL-D'AR' and '(3 voie)'. The signature is a long, sweeping stroke that crosses the seal.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° ...01.....¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Val d'Arc – 4 place de la Mairie – Randens – 73 220 VAL D'ARC

Siret : 200 086 569 000 15

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

EURL Jean-Noël BUGNON
9 Lot La Prévoté
73 220 RANDENS

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Réfection des façades de l'Ecole de Randens

■ Date de la notification du marché public : ... 17 Mai 2024.....

■ Durée d'exécution du marché public :mois ou 40..... jours

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 3 843,96.....
- Montant HT : ... 19 219,80.....
- Montant TTC :23 063,76.....

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Prestations complémentaires

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : ... 1 350,76.....
- Montant HT : 6 753,79.....
- Montant TTC : ... 8 104,55.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ... 35,13 %.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : ... 5 194,72.....
- Montant HT : ... 25 973,59.....
- Montant TTC : ... 31 168,31.....

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<p>BUGNON Jean Noël Gérant</p>	<p>Randens le 30/03/25</p>	 <p>Jean-Noël BUGNON ÉLECTRICITÉ Capital Social 7.700 € Société à responsabilité limitée Siège Social : La Prévoté 73220 RANDENS Tél. 04 79 44 37 72 - Fax 04 79 36 36 06 RCS Albertville B 434 837 753</p>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Val-d'Arc, le 30/03/25

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Hervé GENON
 Maire de Val-d'Arc




G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

le 3/03/25 à 17h 44